

DEUXIEME DIMANCHE DE L'AVENT

“ Jean ayant appris dans sa prison les œuvres merveilleuses de Jésus-Christ, lui envoya deux de ses disciples. ” (St-Matth., xi),

I. L'Eglise, en ces jours d'attente et de préparation, nous rappelle les divers témoignages que saint Jean-Baptiste a rendus au Messie, afin de nous montrer que les prophéties de l'Ancien Testament se sont accomplies en Jésus-Christ. Mais au témoignage de sa parole, le saint précurseur ajoute le témoignage de son exemple. Il ne tient compte ni des périls qui le menacent, ni des contradictions qu'on lui oppose, pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, connu, aimé. Il demeure calme et patient dans ses chaînes ; et sa foi l'élève au-dessus de toutes les appréhensions. Ce calme profond, cette tranquillité immobile, parmi les épreuves les plus cruelles, est en effet une des marques les plus éclatantes de la fermeté de la foi chrétienne.

A l'exemple de saint Jean-Baptiste, supportons dignement les afflictions de la vie présente, et abandonnons à Dieu le passé aussi bien que l'avenir.

II. Considérons que le zèle de saint Jean, bien loin de se refroidir au milieu des contradictions et des peines, se déploie au contraire avec plus de force dans sa prison, comme le feu qui devient d'autant plus vif et ardent qu'on cherche à le comprimer davantage. Enchaîné il ne peut aller lui-même à Jésus ; mais il lui envoie ses disciples. Il laisse volontiers à d'autres la consolation dont il est privé. Modèle de conduite pour nous qui ne devons jamais nous laisser abattre quand Dieu nous éprouve, et qui devons nous appliquer à consoler les autres, lors même que nous n'avons pour notre part que des croix et des privations.
